

RCS : MONT DE MARSAN

Code greffe : 4002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONT DE MARSAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1982 B 00012

Numéro SIREN : 323 437 707

Nom ou dénomination : AGENCE DE L'OCEAN

Ce dépôt a été enregistré le 27/05/2021 sous le numéro de dépôt 1393

Exercice ouvert le 01/01/2020 et clos le 31/12/2020 Régime simplifié d'imposition
 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal
 SI PME innovantes, cocher la case ci-contre
 Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société : AGENCE DE L'OCEAN
 Adresse du siège social :
 SIRET 32343770700033
 Adresse du principal établissement : 41 AVENUE DES ARENES
 40600 BISCARROSSE
 Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante 01/01/2020

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:
 HM&3J
 36 ROUTE DE RENNES
 44300 NANTES SIRET 48022328800022

B ACTIVITE

Activités exercées : Agences immobilières Si vous avez changé d'activité, cocher la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	Bénéfice imposable à 28 %	14	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		

2 Plus-values
 PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables au taux de 19% PV exonérées (art. 238 quindecies)
 Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0%

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
 Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
 Entreprises nouvelles art. 44 septies Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
 Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs
 Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
 Sociétés d'investissements immobiliers cotées bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-1-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquièmes C-1-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Oui Si oui, indication du logiciel utilisé Plume

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : COCERTO AQUITAINE
 363 Chemin de Leyssotte Tél : 0556520404

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné : Brice DESCUDET

Identité du déclarant : Brice DESCUDET
 Date : 03/05/2021 Lieu : BISCARROSSE
 Signature : Qualité et nom du signataire : DESCUDET / PRÉSIDENT
 Signé par Brice DESCUDET

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire : Signé et certifié par vous-même



le 27/05/2021
 B 13931/2021

COMPTES APPROUVÉS
 Par l'Assemblée Générale
 du: 06-05-2021

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD

2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code générale des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AGENCE DE L'OCEAN		Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12						
Adresse de l'entreprise : 41 AVENUE DES ARENES 40600 BISCARROSSE		Durée de l'exercice précédent * : 12						
Numéro SIRET * 32343770700033		Néant <input type="checkbox"/> *						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31/12/2020 Net 3	Exercice N-1 clos le, 31/12/2019 Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 739	AG	3 965	2 774	3 742
		Fond commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	106 840	AU	97 105	9 735	15 545
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	Immobilisations Financières (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	7 554	CV		7 554	7 246
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	1 488	BI		1 488	1 475
	Total (II)		BJ	122 620	BK	101 070	21 550	28 008
	ACTIF CIRCULANT	Stocks *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production de biens			BN		BO			
En cours de production de services			BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis			BR		BS			
Marchandises			BT		BU			
Créances		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	59 057	BY		59 057	18 819
		Autres créances (3)	BZ	381 639	CA		381 639	265 142
Divers		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)	CD	30 582	CE		30 582	30 582
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	760 762	CG		760 762	925 393	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	7 119	CI		7 119	4 485	
	Total (III)	CJ	1 239 159	CK		1 239 159	1 244 421	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif (VI)	CN						
Total général (I à VI)		CO	1 361 780	1A	101 070	1 260 709	1 272 429	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code générale des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AGENCE DE L'OCEAN				Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :150.000.....)			DA	150 000	150 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	15 000	15 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	831 920	817 429	
	Report à nouveau			DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	426	14 490	
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)				DL	997 345	996 920
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (II)				DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	17 200		
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)				DR	17 200	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		4 072	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	5		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	28 982	113 199	
	Dettes fiscales et sociales			DY	111 095	57 575	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
Autres dettes				EA	106 082	100 664	
	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)				EC	246 164	275 509	
Ecart de conversion passif * (V)				ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	1 260 709	1 272 429	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
			Écart de réévaluation libre		1D		
			Réserve de réévaluation (1976)		1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	246 164	275 509	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	626 238	FH		FI	626 238	650 975	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	626 238	FK		FL	626 238	650 975	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	10 459	6 184	
	Autres produits (1) (11)					FQ	7	238	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	636 703	657 398
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	3 674	340	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	239 640	280 177	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	10 394	3 639	
	Salaires et traitements *					FY	289 203	263 960	
	Charges sociales (10)					FZ	68 558	80 823	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions *					GA	8 137	8 328
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	655	2 766	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	620 260	640 031	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	16 443	17 367	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	765	108	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	765	108	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	71	235	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	71	235	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	694	-128	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	17 138	17 239	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AGENCE DE L'OCEAN		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	3 041	3 170
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	3 041	3 170
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 548	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		105
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	17 200	
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	19 748	105
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-16 707	3 065
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	5	5 814
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	640 509	660 676
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	640 084	646 185
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	426	14 490
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	1G	3 041	3 170
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	3 193	3 193
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1H		105
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	1J	765	18
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	1K		
	(9) Dont transferts de charges	HX		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	RC		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	RD		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A1	10 459	6 184
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A2			
	A3			
	A4			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
PDT EXCEPT S/ EX ANTERIEURS				3 041
AUTRES CHG EXCEPTIONNELLES	2 535			
AMENDES PENALITES	13			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		
SOLDE TAXES				3 041

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



ANNEXE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I - FAITS CARACTÉRISTIQUES

La société est intégrée fiscalement à la société HM&3J depuis le 1er janvier 2020.

La crise sanitaire liée à la Covid 19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire, constitue des événements majeurs sur l'exercice clos au 31/12/2020.

Conformément aux dispositions du PCG, ses impacts sont détaillés dans l'annexe.

II - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 - Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation.

- Ils intègrent les incidences économiques liées à la pandémie de la COVID 19

L'évaluation des éléments inscrits est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2.2 - Méthode d'évaluation

2.2.1 - Immobilisations incorporelles

Les brevets et licences sont inscrits en immobilisations incorporelles et amortis sur une durée de vie moyenne de 1 an.

Fonds de commerce créé

2.2.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations qui est en général :

- constructions : linéaire ou dégressif sur 20 ans
- installations techniques matériel et outillage : linéaire sur 5 ans
- mobilier : linéaire entre 1 et 10 ans
- matériel de transport : linéaire entre 2 et 5 ans
- agencements : linéaire sur 10 ans
- matériel de bureau et informatique : linéaire ou dégressif de 1 à 4 ans.

2.2.3 - Immobilisations financières

Les titres de participation, les créances rattachées aux participations, les prêts, dépôts et cautionnements et autres créances immobilisées sont comptabilisés à leur coût historique. Si la valeur d'usage ou la valeur du marché est inférieure au coût historique, une dépréciation est constatée.

2.2.4 - Créances

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale. Les créances douteuses ont été dépréciées par voie de provision, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2.2.5 - Engagement en matière de retraite

La provision pour engagement retraite d'un montant de 22 830,00 est calculée selon les dispositions de la Convention Collective. Les calculs sont réalisés par salarié en prenant en compte la quotité des droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice, en fonction de leur ancienneté à cette date et à la probabilité d'être présent dans l'entreprise au moment du départ à la retraite.

Les critères retenus sont les suivants :

- évolution des salaires : 2%
- taux d'actualisation : 1.34%
- âge de départ 65 ans
- turnover : rotation lente



2.2.6 - Régime d'intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été mise en place depuis le 01/01/2020. Les sociétés parties prenantes de cette convention sont détaillées ci-dessous. La société tête de groupe est SAS HM&3J. Les produits ou charges d'impôt sur les sociétés sont comptabilisés en application de la convention d'intégration fiscale.

III - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 - Notes sur le bilan actif

3.1.1 - État de l'actif immobilisé

Les variations de l'actif immobilisé s'analysent comme suit :

Libellés	Début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	6 739,00			6 739,00
Immobilisations corporelles	105 481,66	1 358,10		106 839,76
Immobilisations financières	8 720,60	321,00		9 041,60
TOTAL	120 941,26	1 679,10		122 620,36

3.1.2 - État des amortissements

Les variations des amortissements se présentent de la façon suivante :

Libellés	Valeur brute début de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeur brute fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	2 996,71	968,75		3 965,46
Immobilisations corporelles	89 936,70	7 168,26		97 104,96
TOTAL	92 933,41	8 137,01		101 070,42

3.1.3 - État des créances sur actif circulant et immobilisé à la clôture de l'exercice

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 449 302,77 € et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 487,60		1 487,60
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	59 057,33	59 057,33	
Autres	55 113,82	55 113,82	
Groupe	326 524,97	326 524,97	
Charges constatées d'avance	7 119,05	7 119,05	
TOTAL	449 302,77	447 815,17	1 487,60
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

3.1.4 - Comptes de régularisation

Ils sont répartis dans les postes suivants :

- Charges constatées d'avance	7 119,05
TOTAL	7 119,05

3.2 - Notes sur le bilan passif

3.2.1 - Capitaux propres

3.2.1.1 - Capital social

Le capital social est composé de 500 actions, d'une valeur de 300,00 €.

3.2.1.2 - Variation des capitaux propres

Montant des capitaux propres au 31/12/2019 avant résultat (hors subventions d'investissements et provisions réglementées)		982 429,33
Résultat de l'exercice précédent (2019)	14 490,33	
- distribution dividendes		
Montant à affecter aux capitaux propres	14 490,33	
- réserve légale		
- autres réserves		14 490,33
- report à nouveau		
Autres mouvements des capitaux propres		
- primes d'émission, de fusion		
- augmentation du capital		
- autres (à détailler)		
Montant des capitaux propres au 31/12/2020 avant résultat		996 919,66
- résultat de l'exercice		425,71
Montant des capitaux propres au 31/12/2020 après résultat		997 345,37

3.2.2 - État des échéances des dettes

Le total des dettes, à la clôture de l'exercice, s'élève à 246 163,96 €. Il comprend à hauteur de 5,00 €, des emprunts et dettes financières, dont les échéances sont les suivantes :

- à un an au plus	5,00
- à plus d'un an et cinq ans au plus	
- à plus de cinq ans	

Toutes les autres dettes d'un montant de 246 158,96 € ont une échéance inférieure à un an.

3.2.3 - État des provisions

Désignations	31/12/2019	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/2020
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
- litiges commerciaux		17 200,00		17 200,00
- litiges sociaux				
- pertes sur filiales				
- litiges risque client/produit				
- risque non réalisation				
Provisions pour dépréciation				
- sur créances clients				
- sur stocks				
TOTAL		17 200,00		17 200,00

3.2.4 - Charges à payer

- Fournisseurs factures non parvenues	21 553,40
- Personnel charges à payer	22 361,51
- Organismes sociaux charges à payer	9 360,34
- Autres dettes	480,00
- État charges à payer	9 159,50

TOTAL	62 914,75
--------------------	------------------



3.2.5 - Composition du capital social

Élément	Nombre	Valeur nominale
1. actions / parts sociales composant le capital social du début de l'exercice	500,00	300,00
2. actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
3. actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4. actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice		

3.2.6 - Éléments concernant les entreprises liées et les participations

	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
ÉLÉMENTS DE L'ACTIF		
Créances clients et comptes rattachés AJP 33	1 357,88	
Créances clients et comptes rattachés AJP Nouvelle Aquitaine	2 473,87	
Autres créances AJP Nouvelle Aquitaine	3 572,53	
Comptes courants débiteurs AJP Nouvelle Aquitaine	325 759,77	
Intérêt compte courants AJP Nouvelle Aquitaine	765,20	
ÉLÉMENTS DU PASSIF		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés AJP Nouvelle Aquitaine	4 034,97	
FNP sociétés du groupe	6 960,74	
HM&3J	5,00	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIÈRES		
Produits financiers	765,20	

3.3 - Notes sur le compte de résultat

3.3.1 - Ventilation de l'effectif moyen

Nature	31/12/2019	31/12/2020
- Cadres	2,00	2,00
- Employés	5,00	6,00
- Ouvriers		
TOTAL	7,00	8,00

3.3.2 - Transfert de charges

Remboursements sinistres	7 605,78
Remboursements CPAM	2 853,02
TOTAL	10 458,80

3.3.3 - Détails des charges et produits exceptionnels

Libellé	Montant Charges	Montant Produits
Produits sur exercices antérieurs		3 041,04
Autres charges exceptionnelles	2 534,88	
Pénalités amendes	13,24	

3.4 - Engagements financiers et autres informations

3.4.1 - Comptes consolidés

La société fait partie d'un groupe qui établit des comptes consolidés. Elle est intégrée selon la méthode de l'intégration globale. La société mère du groupe est la société HM&3J

3.4.2 - Incidences liées à l'épidémie de la Covid 19

La société Agence de l'Océan a fait l'objet d'une fermeture administrative liée à la Covid 19. L'événement a naturellement marqué l'exploitation de l'exercice, qui a réduit de façon très significative son activité sur cette période. Cependant les autres périodes de l'année ont permis de compenser en partie l'impact des périodes de confinement.

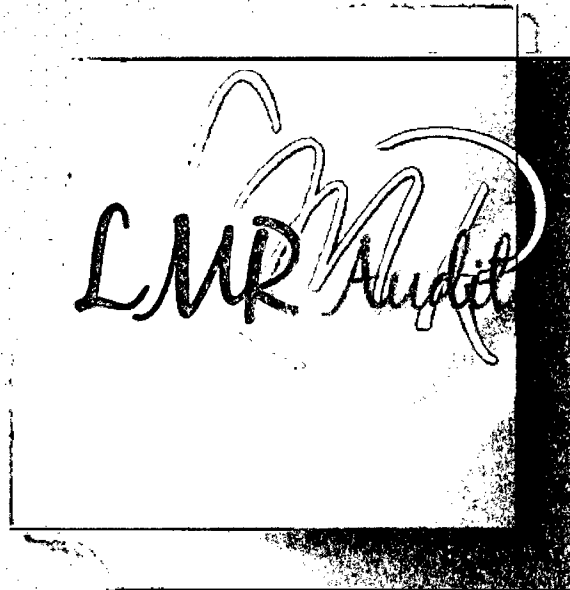
Mesures de soutien actionnées :

- La société a eu recours au chômage partiel à hauteur de 13 367.01 euros
- La société n'a pas profité d'abandon de loyer, ni de subventions liées au fonds de solidarité.
- La société n'a pas contracté de PGE.

Continuité de l'exploitation :

- L'entreprise Agence de l'Océan constate que ces différents éléments n'ont pas d'impact significatif sur les comptes au 31/12/2020, ni sur la continuité d'exploitation.

Néanmoins, l'entreprise évolue dans un environnement incertain, soumis à des aléas dont il est difficile d'appréhender les impacts sur les exercices suivants.



AGENCE DE L'OCEAN

Société par actions simplifiée au capital de 150 000 €uros
Siège social : 41 avenue des Arènes
40600 BISCARROSSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

LMR Audit

Société de Commissariat aux Comptes
Sarl au Capital de 8000 €
Inscrite auprès de la Cour d'Appel de Rennes
RCS Nantes B 481 388 676

Technoparc de l'Aubinière
3 Impasse des Tourmalines
CS 33815 - 44338 NANTES Cedex 3
Tél. 02 40 73 77 71
Fax 02 40 95 79 00

AGENCE DE L'OCEAN

Société par actions simplifiée au capital de 150 000 Euros

Siège social : 41 avenue des Arènes

40600 BISCARROSSE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

AGENCE DE L'OCEAN

Société par actions simplifiée au capital de 150 000 Euros

Siège social : 41 avenue des Arènes

40600 BISCARROSSE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Associée Unique,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **AGENCE DE L'OCEAN** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2020**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associée Unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 30 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes
LMR AUDIT

Thierry RETIERE

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke on the left that curves upwards and then forms a sharp peak on the right, resembling a stylized 'T' or a similar character.

COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

BILAN ACTIF

Libellé	Brut	Amortissements et provisions	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement, recherche et dév.				
Concessions, brevets et droits similaires	6 739,00	3 965,46	2 773,54	3 742,29
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Install. techniques, matériel et outils ind.				
Autres immobilisations corporelles	106 839,76	97 104,96	9 734,80	15 544,96
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations (2)	7 554,00		7 554,00	7 246,00
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés (2)				
Prêts (2)				
Autres immobilisations financières (2)	1 487,60		1 487,60	1 474,60
TOTAL (I)	122 620,36	101 070,42	21 549,94	28 007,85
STOCKS				
Matières premières				
En cours production (biens & services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Av. et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES				
Clients et comptes rattachés	59 057,33		59 057,33	18 818,73
Autres créances	381 638,79		381 638,79	265 141,75
Capital appelé non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	30 582,28		30 582,28	30 582,28
Disponibilités	760 761,94		760 761,94	925 393,45
Charges constatées d'avance	7 119,05		7 119,05	4 485,07
TOTAL (II)	1 239 159,39		1 239 159,39	1 244 421,23
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges à répartir (III)				
Primes de remb. des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL	1 361 779,75	101 070,42	1 260 709,33	1 272 429,13
(1) Dont droit de bail			à moins d'un an	à plus d'un an
(2) Immobilisations financières nettes à moins d'un an				9 041,60
Clause réserve propriété sur immobilisations				
Clause réserve propriété sur créances				
Clause réserve propriété sur stocks				

BILAN PASSIF

Libellé	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	150 000,00	150 000,00
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	15 000,00	15 000,00
Réserves statutaires et contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	831 919,66	817 429,33
Report à nouveau		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	425,71	14 490,33
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	997 345,37	996 919,66
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I bis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	17 200,00	
Provisions pour charges		
TOTAL (II)	17 200,00	
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		4 071,51
Emprunts et dettes financières divers (3)	5,00	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 981,72	113 199,36
Dettes fiscales et sociales	111 095,46	57 574,74
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	106 081,78	100 663,86
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III) (1)	246 163,96	275 509,47
Ecart de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I à IV)	1 260 709,33	1 272 429,13
RENVois		
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	246 163,96	275 509,47
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs		
(3) Dont emprunts participatifs		

ANALYSE COMPARATIVE DES RÉSULTATS

Libellé	Au 31/12/2020	%	Au 31/12/2019	%	Ecart
Ventes de marchandises					
Ventes de produits finis					
Travaux, prestations de services	622 563,81		650 635,87		-28 072,06
CHIFFRE D'AFFAIRES NET HORS TAXES	622 563,81		650 635,87		-28 072,06
Variation de la production stockée					
Production immobilisée					
Produits des activités annexes	3 674,06		339,57		3 334,49
PRODUCTION HORS TAXES	626 237,87	100,00	650 975,44	100,00	-24 737,57
Achats de marchandises					
Variation du stock de marchandises					
Achats de matières et fournitures					
Var. stock de matières et fournitures					
Frais accessoires sur les achats	3 674,06	0,59	339,57	0,05	3 334,49
Achats utilisés ou revendus	3 674,06	0,59	339,57	0,05	3 334,49
MARGE BRUTE (ou marge commerciale)	622 563,81	99,41	650 635,87	99,95	-28 072,06
Autres approvisionnements	6 201,16	0,99	10 275,31	1,58	-4 074,15
Achats de sous-traitance	59 059,01	9,43	54 441,51	8,36	4 617,50
Redevances crédit-bail	3 193,40	0,51	3 193,40	0,49	
Locations, charges locatives	43 976,64	7,02	49 527,56	7,61	-5 550,92
Autres services extérieurs	127 209,86	20,31	162 738,72	25,00	-35 528,86
Autres achats et charges externes	239 640,07	38,27	280 176,50	43,04	-40 536,43
VALEUR AJOUTÉE	382 923,74	61,15	370 459,37	56,91	12 464,37
Impôts et taxes	10 393,82	1,66	3 638,54	0,56	6 755,28
Frais de personnel - production					
Frais de personnel - hors production	357 760,36	57,13	344 782,76	52,96	12 977,60
Charges sociales de l'exploitant					
Sous total	368 154,18	58,79	348 421,30	53,52	19 732,88
RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE	14 769,56	2,36	22 038,07	3,39	-7 268,51
Subventions d'exploitation					
Transferts de charges d'exploitation	10 458,80	1,67	6 184,49	0,95	4 274,31
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	25 228,36	4,03	28 222,56	4,34	-2 994,20
MARGE SUR COÛT DE PRODUCTION (Marge brute - achats de sous-traitance - frais de personnel production interne et externe à l'entreprise)	563 504,80	89,98	596 194,36	91,58	-32 689,56

ANALYSE COMPARATIVE DES RÉSULTATS (suite)

Libellé	Au 31/12/2020	%	Au 31/12/2019	%	Ecart
REPORT DE L'EXCÉD. BRUT D'EXPLOIT.	25 228,36	4,03	28 222,56	4,34	-2 994,20
Dotations aux amortissements	8 137,01	1,30	8 327,79	1,28	-190,78
Dotations aux provisions					
Autres charges de gestion courante	654,52	0,10	2 766,27	0,42	-2 111,75
Total dotations et autres charges	8 791,53	1,40	11 094,06	1,70	-2 302,53
Reprises sur amortissements					
Reprises sur provisions					
Autres produits de gestion courante	6,51	0,00	238,20	0,04	-231,69
Total reprises et autres produits	6,51	0,00	238,20	0,04	-231,69
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	16 443,34	2,63	17 366,70	2,67	-923,36
Reprises sur provisions et transferts					
Produits nets / cessions de val. mob.					
Autres produits financiers	765,20	0,12	107,74	0,02	657,46
Total des produits financiers	765,20	0,12	107,74	0,02	657,46
Dotations aux amortissements					
Dotations aux provisions					
Charges nettes / cessions de val. mob.					
Autres charges financières	70,75	0,01	235,48	0,04	-164,73
Total des charges financières	70,75	0,01	235,48	0,04	-164,73
RÉSULTAT COURANT	17 137,79	2,74	17 238,96	2,65	-101,17
Rep. / prov. et transfert exceptionnel					
Prix de vente des immob. cédées					
Autres produits exceptionnels	3 041,04	0,49	3 169,89	0,49	-128,85
Total des produits exceptionnels	3 041,04	0,49	3 169,89	0,49	-128,85
Dotations exceptionnelles aux amort.					
Dotations exceptionnelles aux prov.	17 200,00	2,75			17 200,00
Valeurs résiduelles des immob.					
Autres charges exceptionnelles	2 548,12	0,41	104,52	0,02	2 443,60
Total des charges exceptionnelles	19 748,12	3,15	104,52	0,02	19 643,60
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS	430,71	0,07	20 304,33	3,12	-19 873,62
Impôts sur les bénéfices	5,00	0,00	5 814,00	0,89	-5 809,00
Participation des salariés					
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	425,71	0,07	14 490,33	2,23	-14 064,62
DONT RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-16 707,08	-2,67	3 065,37	0,47	-19 772,45

ANNEXE



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I - FAITS CARACTÉRISTIQUES

La société est intégrée fiscalement à la société HM&3J depuis le 1er janvier 2020.

La crise sanitaire liée à la Covid 19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire, constitue des événements majeurs sur l'exercice clos au 31/12/2020.

Conformément aux dispositions du PCG, ses impacts sont détaillés dans l'annexe.

II - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 - Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation.

- Ils intègrent les incidences économiques liées à la pandémie de la COVID 19

L'évaluation des éléments inscrits est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2.2 - Méthode d'évaluation

2.2.1 - Immobilisations incorporelles

Les brevets et licences sont inscrits en immobilisations incorporelles et amortis sur une durée de vie moyenne de 1 an.

Fonds de commerce créé



2.2.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations qui est en général :

- constructions : linéaire ou dégressif sur 20 ans
- installations techniques matériel et outillage : linéaire sur 5 ans
- mobilier : linéaire entre 1 et 10 ans
- matériel de transport : linéaire entre 2 et 5 ans
- agencements : linéaire sur 10 ans
- matériel de bureau et informatique : linéaire ou dégressif de 1 à 4 ans.

2.2.3 - Immobilisations financières

Les titres de participation, les créances rattachées aux participations, les prêts, dépôts et cautionnements et autres créances immobilisées sont comptabilisés à leur coût historique. Si la valeur d'usage ou la valeur du marché est inférieure au coût historique, une dépréciation est constatée.

2.2.4 - Créances

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale. Les créances douteuses ont été dépréciées par voie de provision, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2.2.5 - Engagement en matière de retraite

La provision pour engagement retraite d'un montant de 22 830,00 est calculée selon les dispositions de la Convention Collective. Les calculs sont réalisés par salarié en prenant en compte la quotité des droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice, en fonction de leur ancienneté à cette date et à la probabilité d'être présent dans l'entreprise au moment du départ à la retraite.

Les critères retenus sont les suivants :

- évolution des salaires : 2%
- taux d'actualisation : 1,34%
- âge de départ 65 ans
- turnover : rotation lente



2.2.6 - Régime d'intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été mise en place depuis le 01/01/2020. Les sociétés parties prenantes de cette convention sont détaillées ci-dessous. La société tête de groupe est SAS HM&3J. Les produits ou charges d'impôt sur les sociétés sont comptabilisés en application de la convention d'intégration fiscale.

III - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 - Notes sur le bilan actif

3.1.1 - État de l'actif immobilisé

Les variations de l'actif immobilisé s'analysent comme suit :

Libellés	Début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	6 739,00			6 739,00
Immobilisations corporelles	105 481,66	1 358,10		106 839,76
Immobilisations financières	8 720,60	321,00		9 041,60
TOTAL	120 941,26	1 679,10		122 620,36

3.1.2 - État des amortissements

Les variations des amortissements se présentent de la façon suivante :

Libellés	Valeur brute début de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeur brute fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	2 996,71	968,75		3 965,46
Immobilisations corporelles	89 936,70	7 168,26		97 104,96
TOTAL	92 933,41	8 137,01		101 070,42

3.1.3 - État des créances sur actif circulant et immobilisé à la clôture de l'exercice

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 449 302,77 € et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 487,60		1 487,60
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	59 057,33	59 057,33	
Autres	55 113,82	55 113,82	
Groupe	326 524,97	326 524,97	
Charges constatées d'avance	7 119,05	7 119,05	
TOTAL	449 302,77	447 815,17	1 487,60
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

3.1.4 - Comptes de régularisation

Ils sont répartis dans les postes suivants :

- Charges constatées d'avance 7 119,05

TOTAL 7 119,05

3.2 - Notes sur le bilan passif

3.2.1 - Capitaux propres

3.2.1.1 - Capital social

Le capital social est composé de 500 actions, d'une valeur de 300,00 €.

3.2.1.2 - Variation des capitaux propres

Montant des capitaux propres au 31/12/2019 avant résultat (hors subventions d'investissements et provisions réglementées)		982 429,33
Résultat de l'exercice précédent (2019)	14 490,33	
- distribution dividendes		
Montant à affecter aux capitaux propres	14 490,33	
- réserve légale		
- autres réserves		14 490,33
- report à nouveau		
Autres mouvements des capitaux propres		
- primes d'émission, de fusion		
- augmentation du capital		
- autres (à détailler)		
Montant des capitaux propres au 31/12/2020 avant résultat		996 919,66
- résultat de l'exercice		425,71
Montant des capitaux propres au 31/12/2020 après résultat		997 345,37

3.2.2 - État des échéances des dettes

Le total des dettes, à la clôture de l'exercice, s'élève à 246 163,96 €. Il comprend à hauteur de 5,00 €, des emprunts et dettes financières, dont les échéances sont les suivantes :

- à un an au plus	5,00
- à plus d'un an et cinq ans au plus	
- à plus de cinq ans	

Toutes les autres dettes d'un montant de 246 158,96 € ont une échéance inférieure à un an.

3.2.3 - État des provisions

Désignations	31/12/2019	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/2020
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
- litiges commerciaux		17 200,00		17 200,00
- litiges sociaux				
- pertes sur filiales				
- litiges risque client/produit				
- risque non réalisation				
Provisions pour dépréciation				
- sur créances clients				
- sur stocks				
TOTAL		17 200,00		17 200,00

3.2.4 - Charges à payer

- Fournisseurs factures non parvenues	21 553,40
- Personnel charges à payer	22 361,51
- Organismes sociaux charges à payer	9 360,34
- Autres dettes	480,00
- État charges à payer	9 159,50
TOTAL	62 914,75

3.2.5 - Composition du capital social

Élément	Nombre	Valeur nominale
1. actions / parts sociales composant le capital social du début de l'exercice	500,00	300,00
2. actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
3. actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4. actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice		

3.2.6 - Éléments concernant les entreprises liées et les participations

	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
ÉLÉMENTS DE L'ACTIF		
Créances clients et comptes rattachés AJP 33	1 357,88	
Créances clients et comptes rattachés AJP Nouvelle Aquitaine	2 473,87	
Autres créances AJP Nouvelle Aquitaine	3 572,53	
Comptes courants débiteurs AJP Nouvelle Aquitaine	325 759,77	
Intérêt compte courants AJP Nouvelle Aquitaine	765,20	
ÉLÉMENTS DU PASSIF		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés AJP Nouvelle Aquitaine	4 034,97	
FNP sociétés du groupe	6 960,74	
HM&3J	5,00	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIÈRES		
Produits financiers	765,20	

3.3 - Notes sur le compte de résultat

3.3.1 - Ventilation de l'effectif moyen

Nature	31/12/2019	31/12/2020
- Cadres	2,00	2,00
- Employés	5,00	6,00
- Ouvriers		
TOTAL	7,00	8,00

3.3.2 - Transfert de charges

Remboursements sinistres	7 605,78
Remboursements CPAM	2 853,02
TOTAL	10 458,80

3.3.3 - Détails des charges et produits exceptionnels

Libellé	Montant Charges	Montant Produits
Produits sur exercices antérieurs		3 041,04
Autres charges exceptionnelles	2 534,88	
Pénalités amendes	13,24	

3.4 - Engagements financiers et autres informations

3.4.1 - Comptes consolidés

La société fait partie d'un groupe qui établit des comptes consolidés. Elle est intégrée selon la méthode de l'intégration globale. La société mère du groupe est la société HM&3J

3.4.2 - Incidences liées à l'épidémie de la Covid 19

La société Agence de l'Océan a fait l'objet d'une fermeture administrative liée à la Covid 19. L'événement a naturellement marqué l'exploitation de l'exercice, qui a réduit de façon très significative son activité sur cette période. Cependant les autres périodes de l'année ont permis de compenser en partie l'impact des périodes de confinement.

Mesures de soutien actionnées :

- La société a eu recours au chômage partiel à hauteur de 13 367.01 euros
- La société n'a pas profité d'abandon de loyer, ni de subventions liées au fonds de solidarité.
- La société n'a pas contracté de PGE.

Continuité de l'exploitation :

- L'entreprise Agence de l'Océan constate que ces différents éléments n'ont pas d'impact significatif sur les comptes au 31/12/2020, ni sur la continuité d'exploitation.

Néanmoins, l'entreprise évolue dans un environnement incertain, soumis à des aléas dont il est difficile d'appréhender les impacts sur les exercices suivants.



AGENCE DE L'OCEAN
Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 euros
Siège social : 41, Avenue des Arènes, 40600 BISCARROSSE
323437707 RCS MONT DE MARSAN

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 06 Mai 2021

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31/12/2020

L'associée unique, sur proposition de la Présidente de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 425,71 euros de la manière suivante :

- Autres réserves..... 425,71 euros

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique rappelle les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices :

EXERCICES	DIVIDENDES DISTRIBUES	QUOTE-PART DES DIVIDENDES AYANT OUVERT DROIT A L'ABATTEMENT PREVU AUX ARTICLES 158.3 2° A 4° DU CGI	QUOTE-PART DES DIVIDENDES N'AYANT PAS OUVERT DROIT A L'ABATTEMENT PREVU AUX ARTICLES 158.3 2° A 4° DU CGI
31/12/2019	NEANT		
31/12/2018	NEANT		
31/12/2017	12 000,00 €	12 000,00 €	NEANT

Brice DESCUDET
Société AJP NOUVELLE AQUITAINE
Présidente

Brice DESCUDET

Signé par Brice DESCUDET

✓ Signé et certifié par yousign

AGENCE DE L'OCEAN

Société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros
Siège social : 41, Avenue des Arènes, 40600 BISCARROSSE
323437707 RCS MONT DE MARSAN

PROCURATION

Je soussigné Brice DESCUDET,
demeurant 19, Rue François Fournier 33112 ST LAURENT MEDOC,

Agissant en qualité de représentant légal de la société AJP NOUVELLE AQUITAINE, Présidente
de la société AGENCE DE L'OCEAN,

Donne par les présentes pouvoir et autorisation à la société **COCERTO AQUITAINE**, 363,
Chemin de Leysotte (33140) VILLENAVE D'ORNON.

De pour moi et en mon nom faire au Tribunal de commerce de MONT DE MARSAN tous
dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du Commerce et des
Sociétés concernant ladite Société, ainsi que toute déclaration au Registre des bénéficiaires
effectifs,

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces
justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents
utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera
nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à LE BOUSCAT
Le 06 Mai 2021

Brice DESCUDET
Société AJP NOUVELLE AQUITAINE

Brice DESCUDET

Signé par Brice DESCUDET

✓ Signé et certifié par yousign 